

Macron ne veut pas de caméras dans les abattoirs... Surtout pas d'obstacle au halal !

écrit par Christine Tasin | 15 mars 2018



Une fois de plus, beaucoup de bruit pour rien.

Après le scandale créé l'année dernière par des enregistrements clandestins dans les laboratoires, l'exécutif avait juré, la main sur la poitrine, que serait mis fin à ce scandale, par tous les moyens. Pas un mot, naturellement, pour dénoncer l'abattage rituel et ses horreurs, mais la promesse de caméras installées dans tous les abattoirs...

La loi a été votée en première lecture à l'Assemblée nationale sans être adoptée puisque, par un beau tour de passe-passe, Macron a décidé qu'elle serait reprise dans un autre projet, une autre loi...

Reprise mais sans l'obligation de caméras.

Pas besoin d'être Madame Irma pour savoir ce qui s'est passé depuis quelques mois. Hurlements, pleurnicheries, menaces des responsables musulmans voyant le halal risquant l'interdiction de fait. Hurlements, pleurnicheries, menaces des professionnels de la filière viande voyant leurs bénéfiques

s'envolant s'il y avait retour à l'abattage avec étourdissement généralisé, leurs exportations en pays musulman menacées... Sans parler des responsables d'abattoirs voyant avec effroi un abattage « humain » remplacer l'abattage à la chaîne qui l'on connaît et bouffant leurs marges.

Olivier Falorni, député PS (nul n'est parfait), porteur du projet ayant mis la déculottée finale à Royal en 2012 (beaucoup lui sera pardonné pour ce titre de gloire) est fou furieux et les responsables associatifs du bien être animal ne décolèrent pas :

« Cette loi a été expurgée de l'essentiel. C'est dramatique ! C'est un énorme bond en arrière du ministre de l'Agriculture », s'indigne Reha Hutin, présidente de la [fondation 30 Millions d'amis](#).

« Et sans caméra, comment voulez-vous qu'on apporte la preuve, qu'on sache ce qu'il se passe derrière les murs ? », résume Reha Hutin. Car c'est un fait : jusqu'à maintenant, toutes les problématiques de maltraitance animale passées devant des tribunaux l'ont été à la suite de vidéos tournées clandestinement, notamment par l'[association L214](#), qui a fait de ses images choc un fort moyen de pression et de communication.

« Cela prouve bien qu'on veut cacher ce qu'il se passe dans les abattoirs, que l'omerta dure depuis toujours », réagit Reha Hutin. « Ils ne veulent pas être embêtés par les associations de protection animale, ils veulent faire ce qu'ils veulent entre eux. » Sébastien Arzac, co-fondateur de L214, dit la même chose : « La reconnaissance d'un délit est déjà un bon point. Mais pour constater le délit, il faut les caméras. »

« On voit que la filière a tout fait pour vider la loi de son contenu. Et la question de la vidéosurveillance est assez symptomatique de tout ce dossier. » A l'origine de tout ça, rappelle-t-il, la commission d'enquête sur les abattoirs a fait un travail de six mois. « C'était du super travail, fait très sérieusement. » Il en a découlé un rapport, [remis en septembre 2016](#), avec une centaine de propositions. Puis une proposition de loi, discutée en commissions. « Et au fur et à mesure des discussions, tout ce qui a été proposé a fondu comme neige au soleil », constate le militant. « Ce qu'il restait, c'était le délit de maltraitance, le

création d'un comité d'éthique national, et le contrôle vidéo. Plus ça avance, plus il ne reste rien. »

<https://www.lci.fr/societe/les-cameras-obligatoires-dans-les-abattoirs-c-est-abandonne-la-loi-a-ete-expurpee-de-l-essentiel-c-est-dramatique-2077346.html>

Il n'y a que ceux qui ne veulent pas voir qui seront étonnés. Macron a décidé de faire de la France le 58ème pays musulman. Tout est et sera fait pour cela.